

Entretiens: Comment éviter l'escroquerie et la corruption?

03. / 04. 2015 – Des rencontres avec **Robert Pokanam**. Il est juge à la Cour des Comptes à Lomé et spécialiste de la vérification des factures liées à des projets internationaux (p. ex. de la Banque Mondiale) Notre thème: escroquerie et corruption dans les projets de coopération au Togo. Dès le début de l'entretien, M. Pokanam explique que les mesures internationales anticorruption sont également valables au Togo - même si leur application rencontre très souvent une résistance. Il se prononce résolument pour la fixation de règles détaillées et de lignes directrices favorables à la transparence des projets, et obligatoires dans toute forme



de coopération. Pour le Togo est en vigueur un dossier d'Appel d'Offre (ADO) dans lequel les orientations sont formulées pour l'élaboration de l'offre dans le cadre de la coopération.

M. Pokanam dit clairement: Si des offres diffèrent de plus de 10%, cela doit attirer notre attention. Souvent cela peut être un indice d'escroquerie. Il fait intervenir des contrôleurs externes qui doivent en tant qu'experts de bâtiment vérifier les prix de la construction et fournir une *garantie de bonne exécution* aux donateurs

européens. Un cahier des charges détaillé est une chose normale aussi au Togo. Il m'en montre un qu'il est en train de vérifier en sa qualité de juriste. Il ne diffère en rien d'un cahier des charges allemand. Les contrôleurs externes ne doivent en aucun cas être choisis par l'ONG mais par le partenaire étranger.

Ceux-ci ne doivent pas agir négligemment et doivent fournir l'application requise pour leur tâche afin de ne pas prêter main-forte à la corruption et pour des considérations juridiques. Ces contrôleurs ne doivent pas rester en poste plus de 3 ans.

En outre, l'ONG ou son projet devrait se soumettre à un audit et à une évaluation externe. Ceci doit être annoncé *avant* le début du projet. Les ONG en ont peur et cela les incite à avoir un comportement correct (Un audit examine si le projet remplit les normes exigées concernant sa construction, son déroulement et son résultat.). Un tel procédé de vérification fait partie de tout management de qualité. Les audits sont effectués par une personne spécialement formée, l'auditeur. Pour le domaine des comptes, c'est la plupart du temps un expert-comptable choisi et payé par le donneur d'ordre étranger.

Malheureusement, d'après Monsieur Pokanam, beaucoup de promoteurs de projets étrangers „peuvent être roulés dans la farine“. Cependant ils devraient au lieu de cela être conscients de leur rôle dans la lutte contre la corruption et l'escroquerie et agir de façon adaptée.

M. Pokanam me propose de m'adresser à lui en cas de besoin. Il est également prêt à vérifier les règlements et l'ensemble des dispositions en détail.

Lors de mon entretien le 26.05.2015 à Lomé avec Sena Adessou, le Directeur national d'INADES, Togo, il s'agit au juste d'une coopération entre INADES et une certaine ONG. Je voudrais mettre en contact avec son aide, la coopérative microfinancière FonsDev avec une ONG, qui, au début d'un projet de microcrédit, ne dispose pas des ressources microfinancières suffisantes, pour le réaliser. Au cours de l'entretien, nous abordons le thème *escroqueries et corruption*. Il confirme totalement les dires de M. Pokanam. Quand il entend que des partenaires étrangers renoncent à des contrôles stricts, cela déclenche chez lui non seulement des hochements de tête, mais aussi un rire amer.
